

Immobilier & TVA

Patrimoine

Finances

Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Comprendre les règles de la TVA appliquées aux opérations immobilières de construction ou de restructuration

Programme

- ✓ Principes de la TVA immobilière :
- ✓ Droit à la déduction
- ✓ Livraison à soi-même
- ✓ Auto-liquidation de la TVA pour le sous-traitant des marchés de travaux
- ✓ Règles applicables (présentation étude CPU) :
- ✓ Selon la maîtrise d'ouvrage : établissements, collectivités territoriales
- ✓ Selon la nature des travaux : construction ou réhabilitation

Pré-requis

- Connaître les règles de bases de la TVA
- Il est conseillé d'avoir suivi la formation intitulée : Initiation à la gestion de la TVA

Public concerné

- Directeurs - directrices des affaires financières
- Agent(e)s comptables
- Directeur - directrice du patrimoine
- Responsables financiers de direction du patrimoine

Inscriptions fermées

DATES

Du 13/05/2024 - 09:30 au
14/05/2024 - 17:30

LIEU

Ecole Nationale Supérieure
D'architecture Paris-Val-de-Seine
3/15 quai Panhard et Levassor
75013 PARIS

520
€HT


2 JOUR(S)

 [S'inscrire à la formation](#)

 [Contacter l'organisateur](#)

Intervenant(e)s

→ Fiscaliste

→ Expert(e) établissement

